



Commune
de
FAA'A



N° 647/2016

FAA'A, le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
10 octobre 2016

Date d'Affichage :
10 octobre 2016

Date de séance :
18 octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 21
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : approuvant le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et de numérisation des actes d'état civil

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 18 octobre 2016 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma			MAKER R.
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			CERAN JERUSALEM Y
HATETE épouse TAHARAGI Linda			MATI J.
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			POIA C.
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti			LAURENT V.
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick	X		
PARAU Heia		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia			ZIMA L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
TEMARU Tetuahau		X	
BUTSCHER Levyn	X		
TEMAURI Jean			VANAA Elise
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Clarisse POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

La commune de Faa'a possède environ 30 000 actes manuscrits d'état civil dont certains sont en très mauvais états en raison des nombreuses manipulations effectuées par les agents du service « Pu ihira'a – Haere mai ra ». En effet, le service PIHMR délivre plus de 3 500 copies d'acte d'état civil par an via les 6 guichets du service PI-HMR, par voie postale ou par courrier électronique, ce qui impose un rythme soutenu de photocopie des registres et une dégradation accélérée de leur état.

Aussi, afin d'augmenter la longévité des 197 registres d'état civil de la Commune, d'améliorer les conditions de travail des agents du service PI-HMR et de garantir un service public efficient, il convient d'acquérir un logiciel de gestion des actes d'état civil, conforme à la réglementation en vigueur et permettant de rédiger, délivrer et consulter un acte. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à la numérisation avec indexation de tous les actes existants afin qu'ils soient intégrés à la base de données du logiciel.

A titre indicatif, le coût total de l'opération est estimé à 8 912 119 F, soit 3 770 619 F pour l'acquisition du logiciel de gestion et 5 141 500 F pour la numérisation des actes existants, et peut faire l'objet d'un financement par le FIP à hauteur de 80%.

Dès lors, il convient d'adopter une délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément aux avis de la Commission sécurité publique et formalités du 8 septembre 2016 et de la Commission finances et ressources humaines du 30 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Clarisse POIA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** le dossier technique relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion et à la numérisation avec indexation des actes d'état civil ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission sécurité publique et formalités du 8 septembre 2016 et la commission finances et ressources humaines du 30 septembre 2016 ;

Dans sa séance du 18 octobre 2016 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés le dossier technique relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion et à la numérisation avec indexation des actes d'état civil, ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il résulte du tableau ci-après :

Nature de l'opération	Montant total (en FCFP)	FINANCEMENT FIP (en FCFP)	FINANCEMENT COMMUNE (en FCFP)
Acquisition d'un logiciel de gestion et numérisation avec indexation des actes d'état civil	8 912 119	7 129 695 (80%)	1 782 424 (20%)

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 18 octobre 2016

Le Président de séance,


Oscar Manufahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **19 OCT. 2016** et affiché le **19 OCT. 2016**

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : **Acquisition d'un logiciel de gestion et numérisation des actes d'état-civil**

SECTEUR CONCERNÉ : **Etat civil**

1. Etat des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés :

La commune possède 30 000 actes d'état civil manuscrits dont certains sont en très mauvais états en raison des nombreuses manipulations : appositions de diverses mentions, demandes de copies intégrales certifiées conformes...

En plus des actes d'état-civil, le service PI-HMR, dans le cadre de la mise en œuvre du concept de « guichet unique » centralise et traite l'ensemble des demandes des administrés de la commune : passeports, carte d'identités, concessions de cimetière, inscriptions sur les listes électorales, permis de construire, dossier RSPF... générant ainsi des files d'attente importantes.

1.2 Données chiffrées sur le secteur ou le service concerné :

Le service PI-HMR (Pu Ihiraa – Haere mai ra, Guichet unique) compte en moyenne par an :

- *550 rédactions et 3500 délivrances d'actes d'état-civil : reconnaissance, naissance, mariage, décès, changement de nom, transcription...*
- *550 bulletins de statistiques et 400 avis de naissance*

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Les copies d'actes d'état-civil sont délivrées quotidiennement aux 6 guichets du service, par courrier postal ou électronique en respectant les procédures de contrôle afférentes. Les actes sont photocopiés à partir des registres physiques rangés dans des armoires situées à l'arrière des guichets, puis certifiés par l'Officier d'état-civil.

2. Objectif(s) à atteindre

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Disposer d'une solution complète et pérenne afin d'améliorer le délai de traitement des demandes en fluidifiant le service rendu aux administrés.

2.2 Objectif(s) de l'opération

- *Augmenter la longévité de nos 197 registres d'état-civil et améliorer les conditions de travail de nos agents pour une meilleure qualité de service public.*
- *Disposer d'une solution conforme à la réglementation afin de rédiger, délivrer et consulter un acte d'état-civil nouvel ou ancien en garantissant l'accès à tout moment.*

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel :

	Nom - Prénom	Fonction	Emploi	Durée du contrat	
				Début	Fin
1	<i>TEREINO Taydee</i>	<i>Chef de service</i>	<i>CDI</i>	<i>01/10/2003</i>	<i>Indéterminée</i>
2	<i>TEAUNA Isabelle</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>28/12/2009</i>	<i>Indéterminée</i>
3	<i>TEUMERE Andrée</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>06/12/1983</i>	<i>Indéterminée</i>
4	<i>VANE Titaina</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>01/10/1983</i>	<i>Indéterminée</i>
5	<i>AVAEMAI Raihau</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>01/06/2002</i>	<i>Indéterminée</i>
6	<i>TARAHU Henri</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>26/02/1988</i>	<i>Indéterminée</i>
7	<i>BROTHERS Vehiarii</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>01/10/1989</i>	<i>Indéterminée</i>
8	<i>TIONG KUI Conchita</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>02/12/1983</i>	<i>Indéterminée</i>
9	<i>TEURU Tainoa</i>	<i>Assistant adm.</i>	<i>CDI</i>	<i>15/03/2008</i>	<i>Indéterminée</i>

3.2 Tarification et équilibre financier du service

Désignation	Tarif	Délibération
<i>Acte de naissance</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Bulletin de naissance</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Acte de mariage</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Acte de décès</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Acte de reconnaissance</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Certificats et attestations divers</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Photocopie de pièces ou document</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Légalisation de signature et authentification de pièces</i>	<i>100</i>	<i>46/91 du 28/12/1991</i>
<i>Original livret de famille pour couples mariés</i>	<i>5 000</i>	<i>29/2004 du 22/06/2004</i>
<i>Duplicata livret de famille pour couples mariés</i>	<i>1 500</i>	<i>29/2004 du 22/06/2004</i>
<i>Livret de famille pour couples en concubinage</i>	<i>1 000</i>	<i>29/2004 du 22/06/2004</i>

4. Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération :

Acquisition d'un logiciel de gestion, et numérisation avec indexation des actes d'état-civil.

4.2 Choix technique et technologique retenu :

Pour le logiciel de gestion des actes d'état civil

Sur le plan technique, la solution accompagnée de l'ensemble des prestations nécessaires à sa mise en œuvre doivent permettre de fournir une solution compatible avec le système d'informations, à savoir :

- apte à fonctionner de préférence sur les serveurs évoluant sous Windows 2003 (service pack 2) ou version supérieure ;*
- compatible avec un annuaire LDAP/Active Directory de Microsoft, dans le cadre du processus d'authentification ;*
- apte à fonctionner sous les technologies de virtualisation opéré par l'outil VMware (version 4.1.0) ;*
- apte à fonctionner sur une architecture réseau câblé ;*

- apte à fonctionner sur les postes de travail évoluant sous Windows XP professionnel (service pack 3) et Windows Seven professionnel 32 et 64 bits ;
- apte à fonctionner avec le matériel d'impression et de reproduction du service ;
- apte à s'interfacer avec d'autres produits ou systèmes – Notion d'interopérabilité.

Il est demandé au soumissionnaire de décrire et dimensionner précisément les préconisations à mettre en œuvre en termes d'architecture technique pour assurer un fonctionnement optimal de la solution. Une attention toute particulière sera portée sur les aspects de performance et de sécurité physique et logique du système.

Sur le plan technologique, l'offre proposée par le prestataire devra s'appuyer sur des composants techniques et logiciels standards et être conforme à l'état de l'art.

Soucieuse de préserver les deniers publics et la pérennité de ses investissements, la Mairie de FAA'A ne souhaite pas expérimenter de solutions. Il convient donc aux prestataires de proposer des technologies de pointe qui soient déployées dans de nombreuses entreprises ou collectivités.

Enfin il sera également demandé aux éditeurs lors de l'analyse des offres, de proposer une démonstration de leur solution.

Pour la Numérisation

Sur le plan technique, en vue d'une reprise des données au sein de l'application de gestion des actes, il est attendu du titulaire une conformité absolue des travaux de numérisation et d'indexation au regard du cahier des charges établi en la matière et émanant de la société qui sera retenue pour le logiciel de gestion.

L'indexation retenue au titre du projet est l'indexation de base avec filiations : numéro, type d'acte, nom, prénom, date,.....

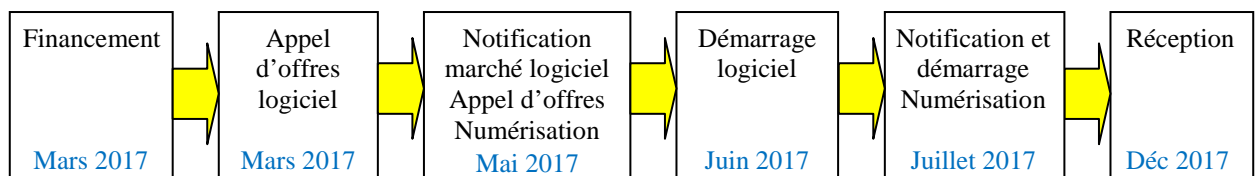
Sur le plan technologique, l'offre proposée par le titulaire devra s'appuyer sur des équipements et logiciels standards et être conforme à l'état de l'art.

Soucieuse de préserver les deniers publics et la pérennité de ses investissements, la Mairie de FAA'A ne souhaite pas expérimenter de solutions, il convient donc aux titulaires de s'assurer de l'utilisation de technologies éprouvées dans le domaine de la numérisation et de l'indexation

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

5. **Modalités de réalisation de l'opération**

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation :



5.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera par appel d'offres.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût TTC : 8 912 119 CFP

Logiciel de gestion des actes d'état civil : 3 770 619 CFP
Numérisation avec indexation : 5 141 500 CFP

6.1.2 Taux de financement :

Acquisition de logiciels informatiques : 80%

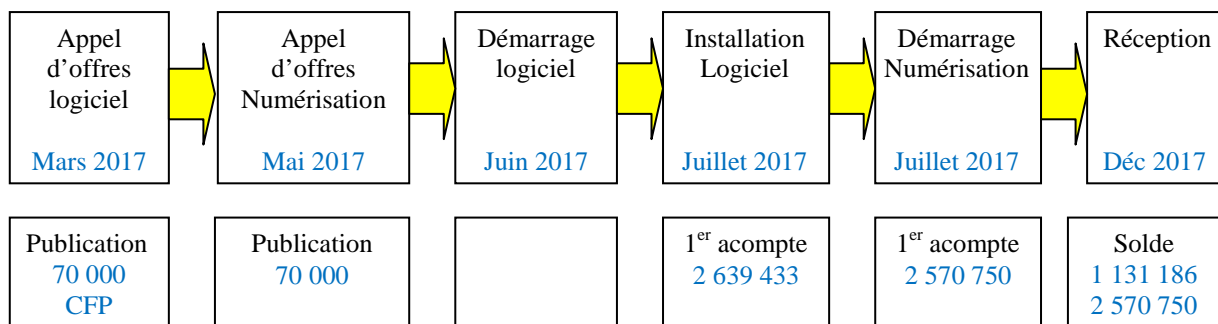
6.1.3 Plan prévisionnel

- *FIP (80%) : 7 129 695 CFP*
- *Commune (20%) : 1 782 424 CFP*

6.2 Demande de bonification et justification

La numérisation et l'indexation ne pouvant être dissociées du logiciel, il est demandé que le taux de financement soit appliqué à l'ensemble de l'opération

6.3 Echancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération



6.4 Conformément à la délibération n°22/2008, l'opération sera amortie selon le mode linéaire et sur une durée de vie estimée à 2 ans, soit une annuité d'amortissement égale à 50 % du coût de l'opération, et le plan d'amortissement ci-après :

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Amortissement exercice	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
31/12/2018	8 912 112	4 456 060	4 456 060	4 456 059
31/12/2019	8 912 112	4 456 059	4 456 059	0

7. Indicateurs

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

Délai de délivrance d'un acte d'état-civil : 5 min pour une copie et 20 min pour une rédaction

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

Délai de délivrance d'un acte d'état-civil : 2 min pour une copie et 10 min pour une rédaction